



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE Mise à jour du 26 janvier 2026

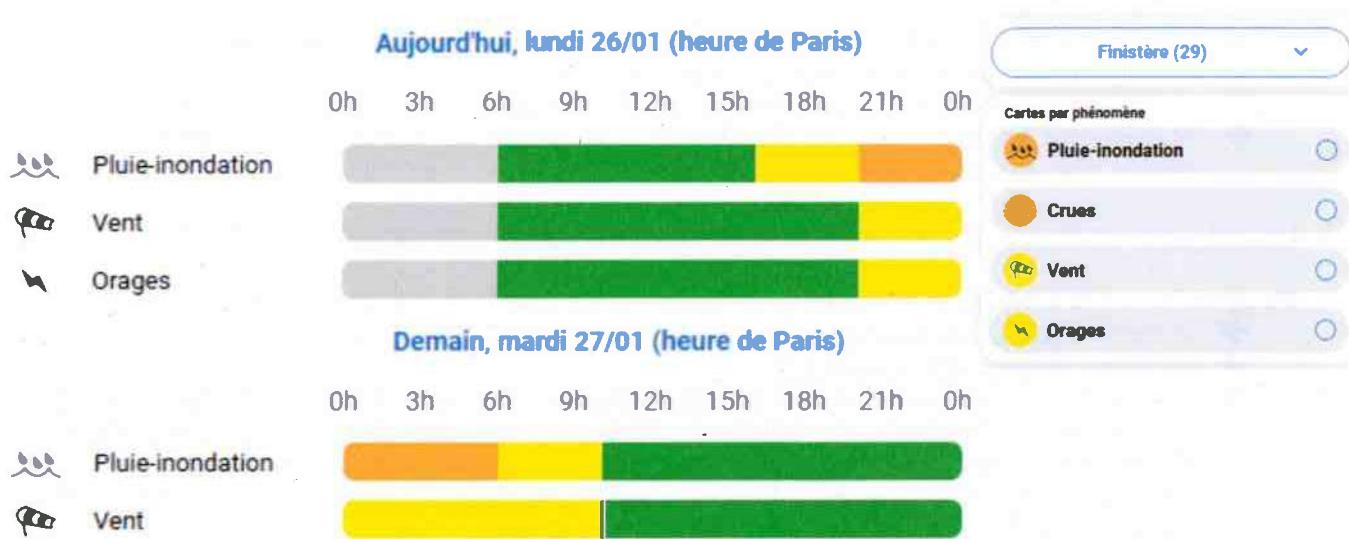
VIGILANCE ORANGE PLUIE-INONDATION (ENSEMBLE DÉPARTEMENT)

VIGILANCE ORANGE CRUE BASSINS DE LA LAÏTA ET DE L'ODET

VIGILANCE JAUNE ORAGES ET VENT (ENSEMBLE DÉPARTEMENT)

VIGILANCE JAUNE POUR LES BASSINS DE L'AULNE ET DE MORLAIX

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par le service de prévision des crues



PLUIE-INONDATION (orange) / VENT + ORAGES (jaune)

Une nouvelle perturbation arrive dans le Finistère dès ce lundi soir avec une aggravation de la pluie et du vent.

Les pluies seront durables et d'intensité copieuses (5 mm/h – 20 à 50 mm/24h) notamment dans la moitié sud du département. Des orages sont à prévoir.

Le vent de sud soutenu dans l'après-midi se renforce en début de soirée. Il atteindra 80 à 100 km/h en seconde partie de nuit avec des pointes supérieures en mer d'Iroise et au niveau des pointes finistériennes.

Demain, mardi, un ciel de traîne continuera d'apporter des averses. Le vent restera soutenu voire se renforcera en mer.

CRUES : ORANGE LAÏTA ET ODET – JAUNE AULNE ET MORLAIX

Aujourd'hui, lundi 26 janvier 2026 les niveaux sont en baisse suite à l'accalmie de dimanche.

Cependant, au regard des précipitations prévues dès cet après-midi, les bassins de la Laïta et de l'Odet (notamment l'affluent du Steir) sont placés en vigilance orange et ceux de l'Aulne et de Morlaix en vigilance jaune.

Suite aux pluies de ces derniers jours, les cours d'eau bretons sont à des niveaux très élevés, en particulier sur la moitié sud de la Bretagne. Les sols sur l'ensemble de la région sont saturés et n'absorbent plus de nouvelles pluies.

Sur la Laïta, les niveaux des affluents restent très élevés et les décrues seront effacées autour des heures de pleine mer sur la zone estuarienne, entraînant des débordements, mais moins importants que les précédents

Le pic des crues est attendu demain, mardi, en fin de matinée, avec des débordements dommageables.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 26 janvier 2026

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La cheffe du SIDPC



Sophie LE MAILLOT